

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 DECEMBRE 2020

Présents : Jean-Claude PERRIER, Marie-Christine PERRIER AGBATE, Valérie BATTARD, Laetitia BOUTILLY, Anthony BRUN, Marie-Hélène BRUN, Anne-Lise EMIN, Philippe FALCOZ, Benoît FIEVET, Gérard LEONETTI, Valérie MEURIER, Magdeleine PARENT, Patrick REFFET, Alain VERVIN

Absent excusé : Serge BARBIER

Procuration : Serge BARBIER à Jean-Claude PERRIER

Ordre du jour :

- Intervention de Patrick VIARD-CRETAT, technicien ONF
- Prolongation par le centre de gestion du contrat groupe 01-01-2021
- Régularisation du contrat de Mme SIAZAC
- Régularisation parcelle de M. BONFAND
- Délibération avant le vote du Budget
- Demande de M. JACQUET Jérôme
- Convention relative aux sentiers de randonnée PDIPR gérés par la CCPM
- Demande de subventions goudronnage route de la Chaudanne
- Délibération concernant la nouvelle convention TDF
- Demande de subvention pour la construction de caveaux

La séance du conseil municipal est ouverte par Monsieur Jean-Claude PERRIER à 19 h.

Secrétaire de séance : Patrick REFFET

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :

- Demande de modification de la convention PDIPR entre notre commune et la CCPM
- Signature de la motion FERROPEM proposée par la 3CMA
- Demande de modification du budget FPIC
- Mise en place d'un compte épargne temps
- Sujets divers

A l'unanimité le conseil municipal valide ces ajouts.

1. Présentation de l'ONF par M. VIARD CRETAT Patrick

Patrick VIARD-CRETAT remet un dossier à chaque conseiller sur l'entretien des sentiers ainsi que le bilan des travaux réalisés en 2020 et une proposition d'entretien pour 2021 (cf annexe 1)

La présentation a permis d'aborder les sujets suivants :

- Les forêts sont gérées par un code forestier de 1827.
- Un nouveau document « Aménagement » sera élaboré en 2021 pour réactualiser certaines pratiques. Il sera présenté en cours d'année 2021.
- Les parcelles communales non soumises au régime Forestier ont été identifiées en 2018. La commune délibérera sur le rattachement ou non de ces parcelles lors d'un prochain conseil.
- Entretien des sentiers :
Une carte récapitule les différents sentiers entretenus par le syndicat mixte de la

Lauzière, la commune, l'ONF.

La commune sous-traite ses entretiens aux chasseurs et à l'ONF.

Nous étudierons la proposition pour 2021 transmise par l'ONF.

De remarques sont énoncées concernant le fauchage tardif des sentiers ONF de Montartier- dessous et la Balme dessous.

- Affouage :

Une proposition de 4 lots d'affouage sera transmise par l'ONF qui se charge en collaboration avec la Mairie d'organiser l'affichage avant attribution.

2. Prolongation contrat groupe

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour que le contrat groupe soit prolongé par le centre de gestion jusqu'à fin 2021

3. Régularisation du contrat de Mme SIAZAC

Pour satisfaire aux contraintes de règles sanitaires COVID -19 des besoins complémentaires de nettoyage des classes sont nécessaires.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution à Mme SIAZAC d'heures de ménage l'après-midi durant la période scolaire.

4. Régularisation terrain de M. BONFAND

Le conseil municipal autorise le maire à régulariser le terrain de M. BONFAND utilisé depuis plusieurs années pour la réalisation du mur de soutènement, RD72 en aval du musée.

5. Délibération avant le vote du budget

A l'unanimité le conseil autorise le maire à régulariser les factures d'investissements entre le premier janvier 2021 et la date de l'approbation du prochain budget 2021.

6. Demande de M. JACQUET Jérôme

M. Jérôme JACQUET sollicite la commune pour l'achat d'une parcelle de terrain située au nord de la salle polyvalente et au sud-est de son habitation principale. Le PPRI classe la parcelle 21912 en zone inondable.

Après discussion le conseil souhaite conserver ce terrain pour éventuellement créer une base sportive et de loisirs afin de bénéficier des infrastructures d'accueil de la salle polyvalente.

M. le Maire convoquera M. Jérôme JACQUET pour lui commenter cette décision.

A l'unanimité le refus de vendre cette parcelle 2191 est validé.

7. Convention PDIPR

Le conseil à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la CCPM pour la prise en charge de l'entretien du chemin du Rivolet mentionné comme sentier de randonnée sur le site de l'office du tourisme.

8. Réfection de la route : Montée de la Chaudanne

L'état de la route entre la jonction avec la route de la Plagne, la place de retournement

vers la maison de M. MANFREDI et le retour vers le Rivier jusqu'à la maison de M. CALIPPE nécessite d'être rénovée.

Un revêtement type enrobée sera appliqué. Ce type de revêtement étant subventionnable par le département. Le montant prévisionnel de cet investissement s'élève à 72000 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander la subvention la plus élevée possible.

9. Restructuration des caveaux existants

Une erreur d'implantation des douze caveaux préfabriqués 3 places actuellement implantés dans le nouveau cimetière ne permette pas d'installer correctement les stèles. Le conseil confirme la proposition de M. le Maire d'enlever les caveaux préfabriqués et de les remplacer par huit caveaux trois places construits in situ en harmonie avec l'existant.

A l'unanimité le conseil autorise M. le Maire à effectuer la demande de subvention correspondante sur la base des chiffrages reçus à ce jour.

10. Contrat TDF

TDF sachant que son site de Charrière Chaude est convoité par la concurrence propose à la commune d'Argentine de renégocier un contrat qui nous liait jusqu'en 2025.

Jusqu'en 2020 le montant de la redevance s'élevait à 257 TTC

Le contrat est bien renégocié pour une durée de 12 ans, pour un montant de 8600 € TTC et son taux de réactualisation annuel est de 2 pourcents.

A l'unanimité le conseil autorise M. le Maire à finaliser les termes de ce contrat pour une signature avec TDF avant le 31 décembre.

11. Décision modificative FPIC

Le Fonds National de Péréquation des Ressources est géré par l'intercommunalité. Il permet d'aider sur le plan national les communes les plus pauvres.

Pour l'année 2020 son montant réel est de 38 923 € par rapport à un montant budgété de 35 000 €.

Le conseil autorise M. le Maire à transférer 3923 € du compte 60612 au compte 739223.

12. Compte épargne temps

Le Compte Epargne Temps permet de gérer plus rationnellement dans le temps les retards de prise de congés, les RTT, les heures supplémentaires.

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à faire la demande au centre de gestion pour la mise en place du CET pour l'ensemble du personnel communal.

13. Délibération FERROPEM Montricher-Albanne

L'usine de FERROPEM de Montricher-Albanne et les autres sites français du même groupe connaissent des difficultés économiques importantes face à la concurrence mondiale sur le marché du silicium. Les dirigeants actuels prennent des décisions dans le sens de la fermeture des sites de production.

Le site industriel de Montricher-Albanne a une place importante en tant qu'acteur économique local (140 emplois plus l'activité sous-jacente des sous-traitants).

Pour donner suite à la lecture par M. le maire de la délibération proposée par la 3CMA, le conseil valide à l'unanimité son soutien et autorise M. le Maire à valider par sa signature cette délibération.

14. Questions diverses

- Tests COVID-19 Région AURA:
Une campagne de test est prévue le :

- 18 décembre de 9 hrs à 13 hrs
- 19 décembre de 9 hrs à 18 hrs
- 20 décembre de 9 hrs à 13 hrs

Lieu : Aiguebelle
Type de test : Antigénique

M. le Maire demande si des bénévoles veulent faire partie de l'organisation.
Il est nécessaire de se faire inscrire rapidement en Mairie dans les plages horaires que chacun souhaite.

- Cantine scolaire

- La mise à jour du règlement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire est adoptée à l'unanimité.
- Nouveau logiciel d'inscription des enfants à la cantine et à la garderie périscolaire :
 - Adeline et Virginie suivront la formation à l'utilisation du logiciel le 14 et 15 décembre prochain.
 - Sa mise en service est prévue le 01 mars 2021.

- Implantation Antennes

- Dossier Hivory – SFR

M. le Maire informe que la demande préalable a été refusée, les conditions de mutualisation vers d'autres opérateurs étant absentes du dossier Hivory Suite à ce refus, Hivory confirme qu'il accepte volontiers d'accueillir d'autres opérateurs mais à l'inverse n'accepte pas de rejoindre en tant que client un autre consortium. Le dossier est traité par le département avec qui nous collaborons étroitement.

- Dossier ORANGE
Orange étudie une nouvelle implantation.
- Un collectif se structure pour suivre toutes les demandes d'implantation de pylônes relais de transmission téléphonie, radio et télévision sur la commune.

- Cantine scolaire

Le maire informe le Conseil municipal des demandes supplémentaires d'inscription enfants à la cantine scolaire à compter de janvier 2021. Ce qui porterait le nombre d'inscrits à 45 enfants.

On dépasse la limite de 40 enfants pour une gestion tolérable de la cantine dans les locaux actuels.

Deux pistes de réflexion sont envisagées pour trouver une solution à court terme :

- Organiser deux services
- Etudier la possibilité de partager l'utilisation de la salle de garderie périscolaire et de la salle de cantine actuelle.

➤ **Projet solaire CAYROL**

La société CAYROL producteur et exploitant historique de trois centrales de production sur Argentine propose à notre commune d'équiper en panneaux solaires le toit de la salle polyvalente, le toit du local des services techniques et en complément le terrain au nord des services techniques.

Les règles de marchés publics seront observées sur la base des caractéristiques de ce projet.

A l'unanimité le conseil donne un avis favorable pour que la municipalité et la société CAYROL étudient la faisabilité et les retombées économiques du projet.

15. Activités Communauté Communes Porte de Maurienne (CCPM) et SIRTOMM

Patrick REFFET fait un compte rendu sommaire du dernier conseil communautaire et de la réunion GEMAPI.

Jean-Claude PERRIER fait un compte rendu sommaire des dernières réunions du Syndicat Pays de Maurienne et du SIRTOM.

La séance du conseil municipal est close à 23h20.